

Tout-Droit

Nouvelle série

(No 46)

Bulletin de l'En-Droit de Laval

Été 2018

Gratuit

Voué à la promotion et à la défense des droits en santé mentale

(450) 668-1058

Avis de convocation

L'Assemblée Générale Annuelle de l'En-Droit de Laval se tiendra le Jeudi 21 juin 2018 à 13h00 à la Salle Saint-Louis, 55 rue Saint-Florent près du Boulevard des Laurentides. Un repas sera servi. Veuillez nous confirmer votre présence en téléphonant à l'accueil au 450-668-1058.

Ordre du jour :

0. Présentation du document
1. Discours d'ouverture et constatation du quorum.
2. Nomination à la présidence et au secrétariat.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 27 juin 2017.
5. Lecture et adoption du rapport des activités 2017-2018.
6. Lecture et adoption du rapport politique 2017-2018.
7. Lecture et adoption du rapport financier 2017-2018 et nomination d'une firme pour la vérification comptable de l'année 2018-2019.
8. Prévisions budgétaires 2018-2019.
9. Planification et orientation pour 2018-2019.
10. Code d'éthique
11. Élection au conseil d'administration.
12. Varia.

Activité du mardi

29 mai : Nouvelles informations sur la loi d'aide sociale

12 juin : Discussion sur le nouveau plan d'action de l'En-Droit pour la prochaine année

21 juin 13h00 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'EN-DROIT DE LAVAL.

26 juin : Parole collective et représentation

11 juillet 12h30 : Barbecue populaire au Parc René-Patenaude, 80 rue Ouimet, Laval.



Les locaux de l'En-Droit de Laval seront fermés le 13 juillet à 17h00 et ouvriront le 30 juillet à 9h00.

14 août : L'accompagnement en défense des droits en santé mentale.

28 août : Gestion autonome des médicaments.

11 septembre : L'employabilité des personnes avec des problèmes de santé mentale.

25 septembre : Droits de la personnalité.

16 octobre : ALPA : pairs aidants.

30 octobre : La nature humaine existe-t-elle?.

La société nous estropie, nous épuise et nous rend fous.

Pour vivre en santé et trouver le bonheur, il faut travailler à la changer.

15 mai Journée nationale «Non aux mesures de contrôle»

L'En-Droit de Laval revendique l'élimination de l'isolement, de la contention et des substances chimiques dans le réseau de la santé et des services sociaux

L'En-Droit de Laval et l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ) ont souligné le 15 mai 2018 la troisième édition de la journée nationale «Non aux mesures de contrôle». Durant cette journée, ces organismes ont revendiqué haut et fort qu'il est temps d'abolir les mesures de contrôle que sont l'isolement, la contention et les substances chimiques, pour les remplacer par des pratiques plus respectueuses des droits des personnes et qui respectent la globalité des personnes dans le domaine de la santé et des services sociaux, particulièrement en psychiatrie.

Contrairement à la croyance populaire, les mesures de contention ne sont pas toujours utilisées de manière exceptionnelle pour protéger une personne qui présente un

risque de se blesser ou de blesser les autres. Il arrive encore que ces mesures soient utilisées pour contrôler les comportements, comme repréailles ou encore à cause du manque de personnel.



Augmentation préoccupante des électrochocs à Laval

L'En-Droit de Laval s'inquiète de l'augmentation du nombre d'électrochocs donnés annuellement sur le territoire lavallois qui sont passés de 206 en 2011 à 294 en 2017. Cela représente une croissance de 43%. Il est vrai que, pour la même période, cette croissance est inférieure à celle qu'on a observée dans l'ensemble du Québec (63%) mais c'est très préoccupant.

En 2015, un représentant du département de psychiatrie de la Cité de la Santé nous avait dit que les électrochocs étaient un traitement utilisé en dernier recours. Pourquoi une augmentation aussi importante si c'est un dernier recours? On nous laisse entendre qu'à cause du

vieillesse de la population, les effets secondaires des médicaments se manifesteraient avec plus d'acuité. Aussi, pour la population âgée, compte tenu de l'apparition de nouvelles pathologies nécessitant la prise de médicaments pour les traiter, il y aurait incompatibilité avec les médicaments psychiatriques qui devraient être abandonnés. Dans ce contexte, les électrochocs sont présentés comme un « traitement de rechange ».

Si certaines personnes affirment avoir connu une amélioration de leur situation avec les électrochocs, d'autres affirment le contraire. On comprend que le traitement aux électrochocs est très invasif et irréversible au niveau des conséquences. Compte tenu des risques très élevés et en contrepartie un bénéfice très aléatoire selon les personnes, est-ce que le jeu en vaut la chandelle?

Dans beaucoup de cas, des alternatives aux électrochocs existent. Est-ce qu'elles sont envisagées? Si non, pourquoi? Si on n'envisage pas les ressources alternatives parce qu'elles sont peu disponibles, peut-être devrait-on les financer?

Dans la région de Lanaudière il ne se donne pas d'électrochocs. Pourquoi ne pas suivre cet exemple à Laval et mieux financer les ressources alternatives?



L'importance de l'AGA

Le 21 juin prochain, L'En-Droit tiendra une nouvelle assemblée générale annuelle. À quoi cela sert et à quoi cela ne sert pas? Selon la loi, l'AGA a quelques pouvoirs importants. C'est là qu'est voté qui sera le vérificateur des finances de l'organisme. La firme comptable choisie confirme que la comptabilité faite durant l'année respecte les normes comptables. Par ailleurs, le Centre intégré de santé et services sociaux de Laval (CISSS) qui alloue les sommes du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) nous oblige à avoir cette vérification externe.

L'autre pouvoir important est celui du vote pour choisir les membres du Conseil d'administration. Les membres du CA sont responsables légalement de la bonne marche générale de l'organisme surtout pour les décisions qui ont une incidence sur la pérennité de l'organisme et la réalisation de sa mission. Le CA embauche un coordonnateur qui doit voir à la réalisation au quotidien de cela et qui doit éclairer le choix des décisions prises par le CA.

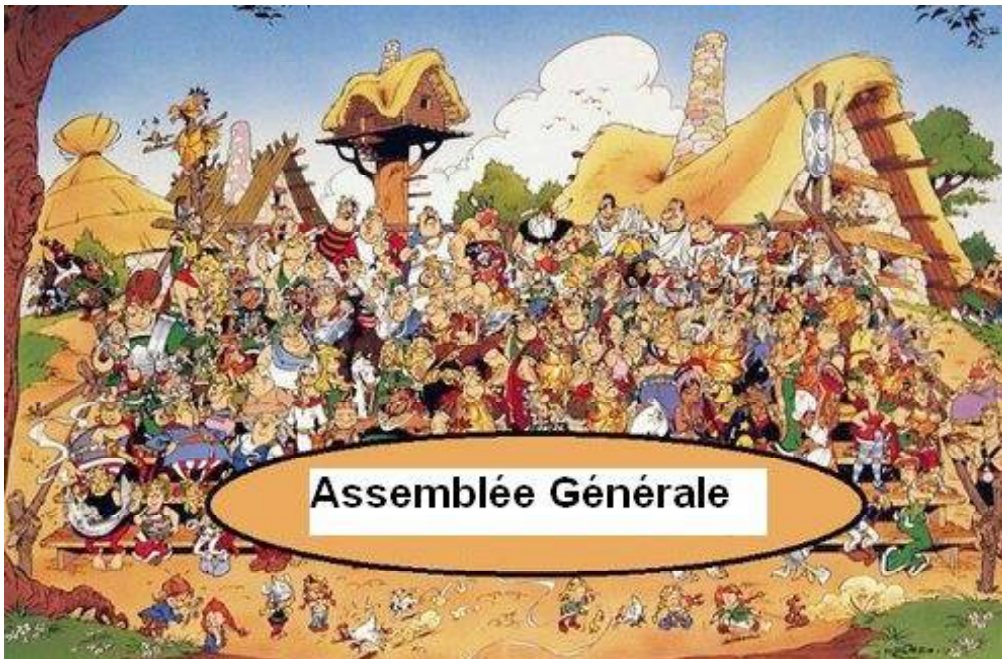
Le choix d'un membre au CA n'a rien à voir avec un vote à Star Academy. Ce n'est pas un concours de

coordination en respect de son mandat? Qui sera capable de respecter des règles de confidentialité? Qui sera capable d'y aller pour la cause collective et non pas ses propres intérêts? Qui est prêt à apprendre pour jouer un rôle actif dans le CA?

Le coordonnateur n'est pas là pour décider à la place du CA mais doit les éclairer en expliquant les tenants et aboutissants des choix. Il a un pouvoir d'influence important mais qui peut être renversé. Il doit aussi répondre de sa gestion quotidienne. Celle-ci va-t-elle dans le sens des enseignements généraux de l'organisme? Le CA n'est pas là pour faire de l'obstination sur des questions de détail. Par exemple critiquer le choix d'un pot de café une semaine au lieu d'un autre. Par contre, au bout de l'année, si le choix d'une marque de café aux dépens d'une autre implique un mille dollars de dépenses supplémentaires, le CA est en droit de critiquer mais ce ne sera pas une raison juste et suffisante pour blâmer le coordonnateur. Le coordonnateur respecte les choix démocratiques du CA. L'employeur du coordonnateur c'est le CA collectivement pas un administrateur qui se mêle de la gestion quotidienne de l'organisme.

Cela dit, à L'En-Droit, le CA s'occupe de la gestion du local le soir durant les activités du Centre multiservice. Le coordonnateur ne peut pas aller à l'encontre des décisions qui y seraient prises. Si on décide de suspendre l'accès au local de soir à un usager, le coordonnateur, même s'il trouve la décision un peu sévère, ne pourra pas renverser la décision. Le jour, par contre, il a le pouvoir sur le local et une suspension faite de jour a aussi effet de soir.

Le coordonnateur a le droit de gérance sur les employéEs. Le droit de gérance se réalise surtout dans la gestion de court terme des relations de travail. Le fait de garder un employé si les finances de l'organisme ne le permettent pas, ne relève pas du coordonnateur comme tel. Par contre, un membre du CA ne pourrait pas demander de faire une tâche à un



popularité pour faire reconnaître son implication. Qui est capable d'avoir assez de jugement pour prendre des décisions qui tient compte de la bonne marche à long terme de l'organisme? Qui pourra travailler en équipe et pourra débattre démocratiquement avec les autres? Qui ne sera pas gêné pour poser les bonnes questions à la

L'importance de l'AGA (suite)

employé sans que cela passe par la coordination. De fait, et pour les employéEs et pour le CA et pour la coordination, il vaut mieux que les directives passent par un canal. Le CA peut néanmoins s'enquérir sur la réalisation des tâches de la coordination auprès des employéEs sans néanmoins miner son autorité ce qui irait à l'encontre de la bonne marche de l'organisme. Des employéEs de l'organisme on s'attend qu'ils et elles fonctionnent selon les standards en compétence et en éthique qu'on doit retrouver dans un organisme régional de promotion et défense des droits en santé mentale. Le coordonnateur fait rapport de la gestion des ressources humaines au CA et doit répondre aux questions de ce dernier si cela a une incidence sur la bonne marche de l'organisme.

L'AGA doit aussi voter sur le rapport d'activités. C'est le CISSS de Laval qui demande que ce vote y soit fait. Le rapport financier n'a pas à être voté en AGA ni même les prévisions budgétaires; c'est lors du CA que la décision

est prise. Par contre, l'AGA doit recevoir copie du rapport financier adopté en CA. De toute manière, pour choisir le vérificateur financier, les participantEs de l'AGA doivent prendre compte du contenu du rapport financier.

Dans la tradition démocratique de L'En-Droit, l'AGA a toujours été un forum d'expression. Il appartient néanmoins aux membres d'amener leurs points pour faire avancer le débat et non pas chercher à faire des règlements de compte. Les membres qui n'ont pas intervenu de manière constructive ont rarement réussi à gagner leur point; même qu'ils se sont souvent retrouvé davantage isolés.

Nous trouvons important l'adoption d'un rapport politique qui fait le bilan des activités ainsi que d'un plan d'action qui nous enlignent vers la prochaine année. Normalement, compte tenu des choix pris lors du vote sur le plan d'action, le vote pour le choix des administrateurs et administratrices devrait être conséquent.

Supportons la parole collective critique des usagers et usagères en santé mentale

Depuis quelques années, dans le domaine de la santé mentale l'institution semble reconnaître le savoir expérientiel des personnes utilisatrices de service dans le réseau de la santé et services sociaux. Cela apparaît positif. Il est sûr que, ne pas considérer l'expérience de l'utilisateur ou de l'utilisatrice au niveau de ses soins est absurde. C'est quand même cette personne qui doit être au cœur de ses soins.

Le réseau a laissé entendre qu'il souhaitait donner une place aux usagers-ères lorsqu'il s'agissait de les consulter sur des projets pour améliorer les services offerts. On sait qu'il y a plusieurs usagers-ères. Ils et elles ne peuvent pas tous siéger dans des comités. On sait qu'il y en a qui ont la parole plus facile. D'autres sont gênés de parler en public mais ont des affaires très pertinentes à dire. Dans les faits, pour faire avancer les travaux des comités de manière à ce qu'ils tiennent compte des besoins collectifs des usagers, il faudrait des usagers participants qui consultent les autres pour amener les points les plus pertinents pour l'ensemble. Est-ce cela qui s'est fait?

Dans les tables, on retrouve non seulement des usagers mais des gens de l'institution et des représentants d'organismes communautaires. Il y a plusieurs agendas qui peuvent plus ou moins concorder. Les gens de l'institution et du communautaire sont accoutumés à ces

réunions souvent longues et soporifiques. Ils et elles savent placer leurs pions et les déplacer habilement. Dans ce contexte, les usagers-ères peuvent se sentir dépourvus et pas écoutés s'ils n'ont pas l'habitude de ces tables.

En pratique, les gens de l'institution qui voient beaucoup d'utilisateurs-ères ne se sont pas gênés pour inciter certains utilisateurs-ères à la parole plus facile et avec une certaine expérience de la parole publique à siéger dans ces comités. Il s'est créé le phénomène des patientEs-partenaires. Dans le réseau, on les présente comme des succès du rétablissement et on voudrait qu'ils partagent leur savoir expérientiel avec les autres usagers-ères.

En réalité, pour une grande partie des usagers-ères, voire une majorité, les services offerts en santé mentale, ça n'a pas été les gros chars. En d'autres mots, ça n'a pas été *vareux* pantoute. Certains ont pu réussir à trouver des solutions au travers d'organismes communautaires prônant des mesures alternatives, d'autres n'ont pas trouvé de solutions pour leurs problèmes. À l'évidence, ils et elles risquent de ne pas être représentés sur ces tables et comités si on les *paquete* avec des patientEs-partenaires qui ont connu des « succès ». Pour ces derniers et dernières, le réseau a donné des résultats « positifs ». Pourquoi le critiquer dans ce contexte?

Supportons la parole collective critique des usagers et usagères en santé mentale

Dans l'histoire, le progrès dans la science et la connaissance s'est rarement fait de manière individuelle et isolée. Ça arrivait souvent que deux inventeurs se revendiquaient en même temps de la paternité d'une découverte alors que, dans l'époque où ils étaient, les savoirs étaient tels que la découverte de l'invention ne devenait qu'une question d'années voire de mois. Le savoir était donc collectif et il l'est encore. Les meilleures pratiques en santé mentale mises de l'avant par le réseau ont souvent été expérimentées par des petits groupes d'usagers et usagères çà et là dans le monde mais ces

derniers et dernières n'avaient pas les moyens de faire connaître leurs expérimentations. Dans des réunions, l'argument qui va faire avancer la discussion ne vient pas nécessairement de celui qui parle le mieux ou qui donne l'impression d'en

savoir le plus. Les bonnes idées se développent collectivement dans un contexte qui le permet et non pas dans la tête d'un grand génie. Plusieurs têtes valent mieux qu'une dit-on.

Les partisanEs de la parole individuelle des « génies » proviennent souvent de la classe dominante. Il est vrai que, compte tenu d'un accès plus grand à la culture, on apprend à mieux s'exprimer dans les familles de la classe dominante. Ce n'est pas parce qu'on parle bien qu'on

dit des choses intelligentes. Malheureusement, l'école nous a fait assimiler l'idée que les gens qui parlaient bien étaient plus intelligents que les autres. C'est faux. Dans les réunions, on remarque que des personnes très humbles peuvent dire une bonne idée mais peu de monde en font de cas. Par contre, la même idée peut être reprise par un fort en gueule distingué et cela va apparaître comme génial. La parole collective est celle qui permet aux plus humbles de s'exprimer.

Peu importe que la parole sorte correctement ou pas, les usagers-ères insatisfaitEs des services du réseau ont le droit de s'exprimer. On veut que cette parole critique soit collective. On doit supporter tous les efforts pour discuter des enjeux liés aux soins en santé mentale. Les groupes d'entraide et de défense des droits doivent réserver du temps pour ces discussions. On doit aussi donner notre appui à ReprésentACTION qui se veut la parole collective des usagers-ères. On va arriver à une représentation raisonnée qui va partir des besoins collectifs des usagers-ères y compris et surtout de celles et ceux, qui n'ont pas bénéficié de bons services.

Par ailleurs, cette manière de discuter en vue de dégager des revendications collectives critiques doit servir non seulement dans le domaine de santé et des services sociaux mais aussi ailleurs dans la société. Par exemple, si on veut que des enjeux comme le logement social, l'inclusion des personnes démunies soient pris en compte lors de l'aménagement des quartiers, il est important que nos usagers-ères aient appris à débattre dans un cadre d'assemblée collective. En favorisant la parole collective critique, on favorise une véritable participation citoyenne dans tous les aspects qui concernent la vie des usagers et usagères.

L'idée de nature

Quand tu veux tuer ton chien, déclare qu'il a la rage. Quand tu veux exploiter quelqu'un, déclare qu'il est né pour être exploité. Voici deux exemples.

Au XVIIe siècle, les esclaves venaient aussi bien d'Europe que de l'Afrique même aux États-Unis. Ils étaient marqués au fer rouge. La couleur de la peau était une caractéristique comme une autre, comme d'avoir les yeux bleus ou bruns. Au XVIIIe siècle, la main-d'œuvre européenne produisait un certain nombre de marchandises (métal en barre, drap, armes, etc) qui allaient servir de monnaie d'échange en Afrique contre une main-d'œuvre aussitôt transportée aux Amériques pour cultiver des terres intensivement exploitées. Cette agriculture d'abord extensive et consacrée aux produits de luxe (tabac,

indigo, etc) est devenue rapidement intensive avec le sucre d'abord, puis le coton, exportés vers l'Europe. C'est donc d'une façon dérivée et dépendante de l'origine géographique que la couleur de la peau a acquis un rôle, dans la mesure où les occurrences présentées par la recherche de main-d'œuvre et l'extension du trafic triangulaire offraient des possibilités de marque. Autrement dit, ce n'est pas le manque de culture des africains ou la couleur de leur peau qui a fait que les noirs étaient réduits en esclavage : on les a qualifiés de nègres parce qu'on voulait les exploiter et de là viennent toutes les platitudes sur les noirs comme quoi ils sont paresseux, non responsables, etc pour justifier leur exploitation.



L'idée de nature

Autre exemple. Vers 1350, il y eut la peste noire qui décima la moitié de la population européenne. Il s'ensuivit une rareté de la main-d'œuvre européenne qui se trouvait en position de négociateur de meilleurs salaires. Les femmes formaient la partie la plus exploitée de la population des villes et participaient activement à toutes les contestations du pouvoir établi. Le pouvoir avait besoin de plus d'enfants pour accumuler des richesses et affaiblir le pouvoir de négociation des travailleurs. Les femmes des classes les plus pauvres furent l'objet d'une répression spécifique, la chasse aux sorcières ou environ 100,000 femmes furent exécutées ou brûlées vives sur des bûchers. Les classes dominantes voulaient les forcer à avoir des enfants pour que la main-d'œuvre soit moins rare. Certaines religions faisaient même un devoir aux hommes de violer les femmes. Il s'ensuivit les couplets sur la vie de famille, que la femme devait servir son mari et sa famille, que c'était sa nature. Encore une fois, ce n'était pas leur qualité de femmes qui justifiait leur asservissement, mais la nécessité de l'exploitation. On nomme cette période comme une d'accumulation primitive du capitalisme ou les aristocrates en profitent pour chasser les tenanciers et paysans de leurs terres pour pratiquer l'élevage : ils transforment la juridiction qu'ils ont sur leurs terres en propriétés privées. Il s'ensuit une répression féroce de tous les nouveaux vagabonds éjectés de leur terre. Ils volent aux hommes leur terre et volent le travail des femmes à l'intérieur des familles. Le travail gratuit des femmes est une forme d'accumulation primitive qui se poursuit encore de nos jours même si elle moins généralisée qu'auparavant.

La nature est une justification plus large que l'hérédité pour justifier l'exploitation. Par exemple, on peut assigner une certaine nature culturelle aux musulmans ou aux juifs sans se préoccuper de leur histoire.

Autre tendance : l'éthologie, science du comportement social de l'homme et des animaux. On compare relativement peu les différentes espèces animales entre elles, mais avec l'être humain, oui. On détache un détail isolé pour ensuite faire le pont avec l'être humain : ils viennent offrir un miroir à chacun des aspects de la socialité de l'homme : les simiens pour l'élevage des petits et pour la nourriture, les étourneaux pour le territoire, les loups pour l'honneur et l'agressivité. La sagesse des animaux, leur sens maternel, le respect de la hiérarchie envoient un message sur ce que doit être la société. Dans l'éthologie s'exprime ce que ne connaissent que trop les groupes opprimés ou exploités : l'affirmation voilée de leur animalité. Pendant longtemps et jusqu'à aujourd'hui, on a aussi dit que la classe ouvrière ne pouvait se gérer elle-même et qu'elle avait besoin de patrons, que sa nature

était d'exécuter les ordres de la classe dominante. Les travailleurs ne s'y trompent pas quand ils se plaignent d'être traités comme des animaux.

Et la santé mentale dans tout cela? Historiquement, le capitalisme a toujours traité les fous comme des animaux. Au XVIIe siècle, on gardait les fous nus dans des prisons non chauffées. Leur "nature" justifiait tous les mauvais traitements qu'on leur faisait subir : chocs insuliniques, douches froides, etc. Encore aujourd'hui, on donne des électrochocs. Même les psychiatres moins portés sur les médicaments parlent d'une fragilité particulière pour expliquer pourquoi certaines personnes ayant une famille dysfonctionnelle par exemple ne s'en sortent pas alors que d'autres dans des circonstances semblables s'en sortent. On donne des médicaments qui, souvent, n'ont pas été testés dans les normes scientifiques (par exemple, on donne les résultats quand ça semble fonctionner, on omet d'indiquer les fois où de graves effets secondaires ont été décelés). Donc, dans les faits, les psychiatisés sont traités à leur insu comme des animaux de laboratoire. Encore aujourd'hui, la psychiatrie parle d'hérédité pour expliquer certaines maladies mentales.

Bien sûr, les psychiatisés sont exploités dans des ateliers de travail avec un salaire minimum ou moins. Mais le principal gain est la multiplication des maladies mentales pour que tout le monde ou presque consomme des médicaments psychiatriques imaginés par les compagnies pharmaceutiques. Il a été question par le passé d'imposer des neuroleptiques à titre préventif aux populations à risque comme les noirs des ghettos, les itinérants, etc. On fait actuellement campagne pour convaincre le public que les psychiatisés sont dangereux et ont trop de droits alors que le peu de droits qu'ils ont ne sont même pas respectés. Bref, on imagine constamment de nouvelles raisons pour exploiter les psychiatisés de toutes les manières. Et avec le manuel des diagnostics, on trouve constamment de nouvelles raisons pour ne pas nous faire confiance.

Jacques Saintonge

Tout-Droit Bulletin publié par l'En-Droit de Laval

Les membres et les amiEs de l'En-Droit peuvent le recevoir gratuitement. Tirage: 800 copies.

Adresse: L'En-Droit de Laval
119B, Boul. Des Laurentides
Laval, Québec, H7G 2T2

Téléphone: (450) 668-1058

Télécopieur: (450) 668-7383

Ligne sans frais : 1-877-668-1058

Courriel: endroit@bellnet.ca

Internet: www.endroitlaval.com